

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

| | | |
|-------------------------|--------------------|-------------|
| Un an, Saumur. | 18 fr. » c. Poste, | 24 fr. » c. |
| Six mois, — | 10 » | 13 » |
| Trois mois, — | 5 25 | 7 50 |

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

| | |
|---|--|
| 3 heures 09 minutes du matin, Poste. | |
| 9 — 02 — — Omnibus-Mixte. | |
| 1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte. | |
| 4 — 13 — — Express. | |
| 7 — 22 — — Omnibus-Mixte. | |
| 9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus. | |

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

| | |
|--------------------------------------|--|
| 3 heures 03 minutes du matin, Mixte. | |
| 8 — 35 — — Omnibus-Mixte. | |
| 9 — 50 — — Express. | |
| 12 — 38 — — Omnibus-Mixte. | |
| 4 — 44 — — soir, Omnibus. | |
| 10 — 30 — — Poste. | |

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

| | |
|-------------------------------------|-----------------|
| Dans les annonces | 20 c. la ligne. |
| Dans les réclames | 30 — |
| Dans les faits divers | 50 — |
| Dans toute autre partie du journal. | 75 — |

RÉSERVES SONT FAITES : Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Un décret inséré au *Journal officiel* nomme procureur général près la cour de cassation M. Paul Fabre, avocat général près la même cour, en remplacement de M. Delangle, décedé.

— On parle de la nomination de M. Lambrecht à la préfecture du Nord et de M. Géry à celle de la Gironde.

— La sixième chambre du tribunal correctionnel de la Seine a prononcé samedi son jugement dans l'affaire de M. Rochefort.

Le rédacteur en chef de la *Marseillaise* est condamné à six mois de prison et trois mille francs d'amende.

— On lit dans le *Réveil* :

« Nous sommes autorisé à déclarer que Ledru-Rollin accepte avec empressement l'honneur de porter la parole pour la famille Noir, dans le procès de Pierre Bonaparte. Sa rentrée à Paris, retardée jusqu'à ce jour par des circonstances indépendantes de sa volonté, aura donc lieu très-prochainement. »

— M. Ledru-Rollin pourrait bien ne pas plaider pour M. Louis Noir, malgré l'engagement qu'il avait pris à cet égard.

Il aurait écrit à M. Louis Noir pour lui faire part des scrupules qui lui sont survenus, attendu que plaider devant la haute cour de justice entraînerait de sa part la reconnaissance implicite des institutions de l'Empire.

— On lit dans le *Français* :

« Nous apprenons qu'une protestation serait

faite contre l'élection de M. Alquier dans la Vendée.

» On sait que M. Alquier n'a eu que 597 voix de plus que son concurrent, M. de Falloux, et 178 voix seulement la majorité absolue, c'est-à-dire dépassant le chiffre de la moitié des électeurs.

» On aurait, paraît-il, déjà relevé sur les listes d'émargement de trente communes plus de six cents votants qui, n'étant pas inscrits sur les listes électorales, n'avaient pas le droit de voter.

On dit que les pouvoirs de M. Alquier sont très-contestés. Pour les vérifier avec plus de soin, une sous-commission a été nommée; elle a choisi pour rapporteur M. Gambetta.

— Il se confirme que M. l'abbé Duquesnay sera nommé à l'évêché de Nantes.

On lit dans une correspondance adressée de Paris, le 22 janvier, au *Phare de la Loire* :

Ainsi qu'il fallait le prévoir, ni le gérant de la *Marseillaise*, ni M. Grousset ne se sont présentés devant la 6^e chambre; ils ne pouvaient qu'imiter la conduite de M. Rochefort, lequel d'avance avait annoncé son intention de ne point paraître devant le tribunal.

Le ministère public a requis l'application de la peine contre tous les prévenus, mais il n'a pas été aussi féroce, il faut en convenir, que M. Rochefort semblait le penser dans son article de la *Marseillaise*.

La salle d'audience était assez animée, mais bien moins que si les acteurs principaux eussent été présents.

Les sergents de ville, les gardes de Paris

étaient en nombre triple que celui d'habitude. On avait fait aussi un grand vide au devant de la porte de la 6^e chambre en y établissant un corps-de-garde d'agents de police, séparé du public par une barrière mobile. Il y avait dans l'intérieur de la salle d'audience force avocats, mais presque pas de public.

Rochefort ne sera pas incarcéré immédiatement. Il fera opposition au jugement lorsqu'il lui sera signifié; puis il interjettera appel, puis la sentence des premiers juges (style consacré) sera confirmée par défaut par la cour impériale, puis M. Rochefort fera opposition à l'arrêt, et ne se présentant pas encore, la condamnation sera définitivement confirmée; tout cela prendra bien une quinzaine, pendant laquelle il fera, excité comme il le sera, de nouvelles sorties contre le ministère Ollivier-Daru.

On craignait à la Bourse que M. Rochefort fût frappé d'une peine plus forte; aussi a-t-on monté en apprenant la sentence de la 6^e chambre.

La Rente a gagné 25 c. et l'Italien 15 c. Il y a longtemps que les choses de la politique et de la presse n'avaient tant préoccupé les gens de finance. Ce revirement est de bon augure.

LE CONCILE.

La question de la définition de l'infailibilité continue d'agiter les esprits en dehors et autour de l'enceinte du concile. La demande de définition est ainsi formulée dans l'écrit que l'on a proposé à la signature d'un grand nombre d'évêques.

Les Pères soussignés demandent humblement et instamment au concile œcuménique

du Vatican, qu'il veuille bien sanctionner par des termes explicites et excluant toute espèce de doute que l'autorité du pontife est suprême, et par là même exempte sur toute espèce de doute, quand il statue sur des matières relatives à la foi et aux mœurs et qu'il prescrit ce qui doit être cru et tenu pour vrai par tous les fidèles chrétiens, et ce qui doit être rejeté et condamné.

Vient ensuite l'exposé des raisons pour lesquelles cette proposition paraîtrait opportune et nécessaire.

On dit que le cardinal de Schwartzberg a parlé non-seulement sur la réforme des cardinaux, mais sur celle de la cour romaine tout entière.

Le cardinal Mathieu a exprimé des idées moins hardies, mais très-pratiques, sur la discipline ecclésiastique, et s'est fait remarquer par l'élégance de sa latinité.

LA GRÈVE DU CREUZOT.

Le *Figaro* a reçu, de son correspondant, les renseignements suivants :

Creuzot, 21 janvier, 5 h. 39.

Ce matin, à sept heures, 3,000 hommes d'infanterie venant de Lyon sont arrivés, sous le commandement d'un général. Ces troupes se composaient de trois bataillons du 17^e et de deux bataillons du 68^e, formant la brigade de Lostanges.

A huit heures sont arrivés : le général Grenier, commandant la subdivision de Mâcon, la brigade de gendarmerie de l'arrondissement d'Autun, et le colonel de gendarmerie de Flandres.

PROULLETON.

70

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

DEUXIÈME PARTIE.

LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

(Suite.)

Disant cela, le jeune capitaine relevait son front avec orgueil, ses yeux brillaient de ce vif éclat qui semble révéler la trace d'une larme dévorée furtivement.

Bénédict garda le silence. Il était visiblement ému.

— Allons, allons, ne vous gênez pas ! reprit Raoul en souriant, passez en revue le petit bataillon sacré de vos souvenirs. Ah ! ne cherchez pas à le cacher ! Je l'ai aperçu d'ici sur le divan. Voilà le portefeuille vert en cuir de Russie, le bouquet de violettes fanées, le médaillon qui contient les portraits de mon père et de moi. Ah ! mon vieux Bénédict, comme vous êtes dévôt à toutes ces reliques ! comme vous aimez tous ces dons de la reconnaissance et de l'admiration !

— Si je les aime, mon cher Raoul, c'est que je les

tiens de votre famille, qui m'inspire un si profond attachement.

— Je le sais bien, vive Dieu ! et je n'en suis pas jaloux, quoique vous ayez une bonne part dans les affections de ma mère et de ma cousine. Il est possible même que vous me primiez dans le cœur de Blanche. Mais, bah ! je suis philosophe, et je ne m'en plains pas. A votre aise, vous dis-je. Donnez un coup-d'œil au portrait de mon père, qui nous regarde peut-être tous deux en planant invisible au-dessus de nous. Posez ensuite vos lèvres sur le portefeuille et le bouquet. Tenez, je détourne la tête pour ne rien voir et ne pas vous gêner.

Il changea, en effet, de position dans le grand fauteuil où il était à demi-couché.

Après une minute d'attente :

— Est-ce fini ? demanda-t-il avec une mutinerie d'enfant.

— Oui, répondit le colonel d'un ton rieur, en faisant disparaître dans un pli de son uniforme les quatre talismans.

Raoul se leva et alla serrer la main de Bénédict.

— Maintenant, dit-il, parlons de notre général. Qu'en pensez-vous ?

— Ou je me trompe fort, ou c'est un homme extraordinaire auquel un immense avenir est réservé. Quelle promptitude de résolution ! quelle fermeté dans le com-

mandement ! A une imagination forte et grande il joint un esprit droit et positif. Ses batailles sont des chefs-d'œuvre de tactique nouvelle, ses proclamations des modèles d'éloquence martiale et d'énergique précision. Il n'a pas seulement les qualités militaires des grands capitaines, il révèle déjà les aptitudes réfléchies des diplomates profonds. Plus je regarde ce jeune homme de vingt-six ans, et plus il me semble que Dieu l'a marqué à l'effigie des plus illustres prédestinés.

— Ce que vous dites-là est étrange, mon colonel, et cependant j'avoue que j'ai plus d'une fois ressenti la même impression à la vue de Bonaparte. Il y a en lui je ne sais quoi de fatal ou de providentiel qui étend et fait penser.

— A peine entré en campagne, reprit Bénédict, sa gloire égale déjà celle des Jourdan, des Moreau, des Pichegru, des Marceau et des Hoche. Et c'est justice; car, avec quelques milliers d'hommes mal équipés, manquant de tout, il a soumis le Piémont au pas de course, et battu sans relâche jusqu'ici une armée autrichienne d'une intrépidité reconnue, et commandée par un vieux général plein de bravoure et d'ardeur.

— Que va-t-il faire aujourd'hui ? demanda Raoul.

— Je ne sais, répondit le colonel. Il est évident que Bonaparte a voulu prévenir Beaulieu au pont de Lodi, pour empêcher la jonction du général en chef autrichien

avec les divisions Coll et Wukassowich. Mais nous sommes arrivés trop tard.

— Je ne puis croire qu'il tente de franchir le pont et de passer sur le corps de Beaulieu. Ce serait d'une imprudence inouïe, et nous serions repoussés.

— Je suppose qu'il tournera l'obstacle par quelque feinte ingénieuse et quelque marche hardie. En tout cas, soyez certain, mon cher Raoul, qu'il achèvera bientôt de détruire l'ennemi. Il a trop bien commencé pour s'arrêter en si beau chemin.

— C'est aussi ma conviction.

Tandis que Raoul prononçait ces paroles, un soldat de planton entra et remit au jeune capitaine deux lettres marquées au timbre de France. Bénédict, qui était encore incliné sur le divan, se redressa par un soubresaut.

— Ah ! ah ! lui dit son compagnon avec malice, cela vous émeut, mon cher colonel. Patience ! et vous saurez ce que contiennent ces lettres. Je soupçonne qu'il s'y trouve quelque compliment à votre adresse. A moi d'abord d'en prendre connaissance... sans me presser... Ensuite votre tour viendra. Patience !

Il brisa rapidement le cachet de la première, sur l'enveloppe de laquelle il avait reconnu l'écriture de la comtesse; puis il en dévora le contenu d'un regard que ses larmes voilèrent plus d'une fois.

A midi arrivaient encore cinq cents hommes de cavalerie de ligne, quatre escadrons du 7^e lanciers venant de Moulins.

Les troupes de ligne bivouaquent d'abord sur le boulevard. La population, qui n'a jamais vu de soldats au milieu d'elle, manifeste plus de curiosité que de crainte.

Plus tard, l'infanterie va camper dans les ateliers de la nouvelle forge (bâtiment neuf) et la cavalerie est installée au dépôt des locomotives, celles-ci ayant été remisées dans des hangars voisins.

21 janvier, 5 h. 22 m. — Dès l'arrivée du premier détachement, les ouvriers volontaires qui avaient offert hier leurs services sont allés aux machines soufflantes destinées à donner l'air aux hauts fourneaux où le minerai est en fusion. La fonte n'était pas encore refroidie. Ils ont fait de même aux fours à puddler où le métal n'était pas durci. Trois fourneaux, sur quinze sont en travail.

D'autres ouvriers sont allés aux machines d'épuisement des mines, et ont commencé à retirer l'eau amassée pendant la journée d'hier.

Les chauffeurs ont rallumé les chaudières.

Les employés de la traction ont chauffé leurs locomotives et les charpentiers se sont rendus au travail, tous sous la conduite des contre-maîtres.

L'usine est sauvée. La présence des troupes ôte toute crainte que les meneurs viennent frapper ceux qui travaillent. Le courage est revenu aux pères de famille qui n'osaient aller sur les chantiers et cependant le demandaient hier à M. Schneider.

Il y a une certaine stupéfaction chez les grévistes de voir autant de troupes, 3,500 hommes. Cette force énorme préviendra les collisions entre ouvriers; mais des conciliabules se tiennent dans les cafés entre grévistes. Ils veulent profiter de leur grève et ne pas retourner au travail avant d'avoir obtenu une diminution d'heures et une augmentation de salaire, projet qui n'était pas le motif de la grève, mais n'est venu qu'après la cessation des travaux.

5 h. 25 soir. — Voici le texte de l'affiche placardée sur les murs et lue par la masse des ouvriers; on en attend un excellent résultat :

« Demain samedi, à six heures du matin, le travail reprendra dans tous les ateliers. Trompés d'abord par quelques meneurs généralement étrangers au Creuzot, ou surpris par des bandes égarées, les ouvriers, en rentrant immédiatement, prouveront le bon sens de la population. Des forces suffisantes protégeront au besoin la liberté du travail.

» Signé : SCHNEIDER et c^{ie}. »

5 h. 50. — Après le passage des lanciers, Assy a fait une allocution au peuple : il a dit qu'il voulait rester chez lui pour ne pas en-

rir la responsabilité de ce qui pourrait arriver. Je l'ai vu sur la place : c'est un petit homme, maigre, pâle, moustaches et barbe blondes faiblement accusées. Son domicile est le centre des agitateurs. Ce soir, ils doivent tenir une réunion privée pour adopter une ligne de conduite et nommer leurs délégués. Mais il y a déjà bon nombre de dissidents qui veulent reprendre le travail sans conditions.

Assy a fait donner avis à la sous-préfecture d'Autun qu'une réunion publique serait tenue dimanche. Il a reçu de Paris une lettre chargée contenant 2,000 fr., qui s'ajoutent aux collectes volontaires faites sur place. Vous voyez que le parti de la résistance s'organise; mais on n'a plus revu M. Dubuc, le rédacteur de la *Marseillaise*.

Le procureur impérial est en permanence à la mairie. Il prend des notes. Mais il n'y a pas encore eu d'arrestations.

Voici les chiffres des scrutins, dont je vous parlais hier, relativement à la caisse de secours.

Si des 10,000 ouvriers vous enlevez les femmes, les enfants et les étrangers, il reste environ 6,300 personnes aptes à voter.

2,397 seulement ont exprimé leur vote : il y a eu 1,845 oui, 356 non et 88 bulletins nuls.

Il y a donc eu près de 4,000 abstentions, les deux tiers des votants.

Dimanche, 10 h. 30 matin. — On semble disposé à reprendre le travail. Le nombre des ouvriers augmente. On estime à un tiers ou au quart le nombre des absents et on pense que la journée de lundi en fera rentrer d'autres. Accident matériel assez grave à l'un des fourneaux.

La pièce suivante circule parmi les ouvriers du Creuzot :

Aux ouvriers du Creuzot, leurs délégués.

Mercredi 19 janvier, M. Assy, président de la commission provisoire, chargé des pleins pouvoirs pour tout ce qui concerne la caisse de secours, a été renvoyé lorsqu'il s'est présenté à l'atelier.

A la suite de ce renvoi, précédé de plusieurs autres, vous avez cru devoir protester en masse contre cet acte arbitraire de l'administration en cessant à l'instant tout travail.

Quelques heures après, le comité nommé par vous est allé trouver M. Henri Schneider pour dire que la cessation du travail était due aux deux causes suivantes :

« 1^o Parce qu'on n'accordait pas aux ouvriers la gestion de la caisse de secours qui leur avait été promise par une lettre de M. Schneider ;

« 2^o Parce qu'on avait renvoyé certains d'entre eux qu'ils avaient investis de leur confiance et chargés de soutenir leurs intérêts. »

Les membres du comité ont déclaré à M. Henri Schneider que l'intention des ouvriers n'était pas de se mettre en grève, mais de

protester contre les dernières mesures de la Compagnie.

Ils promettaient de reprendre à l'instant leurs travaux si on voulait leur accorder :

- 1^o La gestion complète de la caisse ;
- 2^o La réintégration des ouvriers chassés ;
- 3^o Le renvoi de M. Renaud, cause du mécontentement général. »

A ces déclarations, il a été répondu par une fin de non recevoir.

En face de cette réponse si peu satisfaisante, la reprise des travaux n'a pas eu lieu.

Le lendemain, 20 courant, les membres du comité se sont rendus auprès de M. Schneider père, arrivé en toute hâte de Paris.

Ils lui ont renouvelé les déclarations faites à son fils. M. Schneider a répondu qu'il était le maître chez lui, et qu'il n'entendait pas qu'on lui dictât des lois; qu'il avait donné l'ordre de fermer les portes de l'usine et qu'il les ferait ouvrir quand il jugerait le moment convenable, que du reste il n'avait pas à discuter avec nous.

En présence de ces déclarations si dédaigneuses et si peu conciliantes de la part de ces messieurs, nous, vos représentants, nous croyons que votre dignité, votre intérêt et la solidarité fraternelle qui nous unit vous commandent de protester jusqu'à ce que l'on nous ait donné satisfaction.

Ce que nous voulons est juste plus que jamais; nous serons les fermes défenseurs de nos intérêts et de nos droits, en nous conformant aux lois comme nous l'avons fait jusqu'à présent. C'est pourquoi nous vous recommandons le plus grand calme et la plus grande modération si vous voulez le triomphe de notre cause.

Notre union fraternelle fera notre force.
Le président, ASSY.
Le secrétaire, JANIN.

M. LEDRU-ROLLIN.

Nous reproduisons, d'après une étude sur M. Ledru-Rollin, publiée par le *Figaro*, les détails suivants, qu'on lira avec intérêt :

Il n'y a plus de proscrits aujourd'hui. Ledru-Rollin peut rentrer; déjà peut-être est-il en France. Après vingt ans d'absence, Ledru-Rollin est presque un homme nouveau. Une partie de la génération actuelle ne connaît de lui qu'une sorte de légende. Mais sa vie est un enseignement.

D'ailleurs, le rôle qu'on a voulu lui faire jouer aux dernières élections, le panache de grand chef que son parti a voulu lui poser sur la tête et qu'il a indirectement décliné, l'état actuel des esprits enfin, tout cela donne un grand attrait à l'homme qui reparait, comme un témoignage vivant de nos discordes et de nos luttes d'autrefois.

La vie politique de Ledru-Rollin se divise en trois parties bien distinctes : 1^o La période de gestation de 1830 à 1840; 2^o Son arrivée au

pouvoir; 3^o Sa lutte contre la Chambre à partir des journées de juin.

Cette dernière époque se termine à sa fuite à Londres par le vasistas des Arts et Métiers, demeurée célèbre; et, depuis, il s'est à peu près renfermé dans la vie privée, tout en continuant de fréquenter à Londres les Kossuth, les Mazzini et tous les grands agitateurs européens.

A part deux livres qu'il écrit, l'un sur les derniers faits auxquels il a participé en France, l'autre sur la révolution sociale qu'il considérait comme imminente en Angleterre dès 1850, il n'a plus d'autre soin que celui d'augmenter sa fortune.

Indépendamment des opérations financières et commerciales auxquelles il a pris part de l'autre côté du détroit, Ledru-Rollin est à Paris propriétaire d'importants immeubles, dont une partie a été expropriée par M. Haussmann pour le percement du boulevard du Prince-Eugène. L'indemnité de dépossession qui lui a été allouée constitue même la base principale de la nouvelle fortune que s'est faite l'ancien ministre de la République, après sa chute du pouvoir.

Ce que la pioche du préfet a respecté forme encore une propriété considérable.

La rue de Charonne est coupée à la hauteur du n^o 106 par le boulevard du Prince-Eugène. Le n^o 104 est l'usine à gaz portatif, le n^o 102 et le n^o 100 forment un immense pâté de constructions malpropres, flanqué de petites boutiques, véribles échoppes. Le n^o 100 est longé par un grand mur derrière lequel on aperçoit un énorme bâtiment à l'aspect monastique.

En face de ces constructions, qui occupent une immense superficie, on voit encore une maison aussi colossale, habitée par des centaines de familles. C'est un ancien couvent devenu à la fois maison particulière, église protestante, asile et pension catholique; un vrai phalanstère.

Ces vastes propriétés sont les domaines de Ledru-Rollin. C'est peut-être là qu'il habitera, en plein peuple.

Il est aussi question de louer pour lui un appartement rue Basse-du-Rempart, pas bien loin de la Chambre.

Tous les coins de Paris ont leur histoire, les maisons de Ledru-Rollin ont la leur.

Avant 89, elles formaient deux couvents qui devinrent propriété nationale en 92. Personne ne voulant les acheter, survint un ouvrier, homme énergique et laborieux. Il s'y installa et y établit des filatures qui prospérèrent.

Mais une fois l'ordre rétabli, l'Etat voulut l'en chasser et les reprendre, Bonaparte était alors premier consul.

Un beau jour, il tomba comme un obus dans les ateliers, et interpellant le maître :

— C'est donc vous, monsieur, qui vous em-

— Pauvre mère ! dit Raoul, comme elle m'aime et comme elle tremble pour moi ! Elle prie Dieu que la guerre se termine au plus vite et que la paix me ramène vers elle. La renommée de nos succès est parvenue jusqu'à Morsanges, et, malgré ses inquiétudes, elle se montre toute fière que je sois de la glorieuse armée d'Italie. Elle ajoute que les autorités républicaines lui témoignent les plus grands égards depuis qu'on sait que je suis l'un des vainqueurs héroïques de Montenotte et de Millesimo.

Raoul se tut; il continua de lire en silence. Lorsqu'il eut achevé sa lecture :

— Le reste vous concerne, reprit-il. Voyez, mon colonel, voyez vous-même comme on pense à vous, comme on vous affectionne, comme on vous estime ! Ma mère chante vos louanges, et elle a bien raison, pardieu !

Il tendit au colonel la lettre de la comtesse, puis il ouvrit celle qui lui restait, et qu'il savait être de sa cousine, Blanche de Flavigny.

Bénédict lut à plusieurs reprises ce qui suit :

« Rappelle-moi, mon bon Raoul, au souvenir de ton ami. C'est un grand cœur. Aussi lui ai-je voué une profonde tendresse, une éternelle reconnaissance. Tu ne sauras peut-être jamais, mon fils, jusqu'à quel point je suis heureuse de l'amitié qui vous unit l'un à l'autre. Tout ce que je puis te dire, c'est que Dieu est bon d'a-

voir ainsi rapproché en ce monde deux belles âmes, la tienne et celle de ton cher Bénédict. Je vous réunis souvent dans ma pensée, et je vous étreins tous deux dans mon cœur, car mes rêveries s'envolent chaque jour vers vous et me transportent en imagination tantôt sur le champ de bataille où votre bravoure fait des merveilles, tantôt près du bivouac où vous vous endormez en vous serrant la main. Ah ! mon doux enfant chéri, redis bien à ton colonel que je souhaite de le revoir et de lui exprimer moi-même, l'admiration que je ressens pour son noble caractère et sa brillante intrépidité. Puissiez-vous l'un et l'autre rester toujours unis, et puisse le ciel vous protéger à travers les périls que vous affrontez pour la gloire et le salut de la France !

» Adieu, mon Raoul, ta mère t'embrasse en te bénissant; et elle offre à ton colonel, pour qu'il les presse avec effusion, les deux mains qui viennent de te bénir.

» Comtesse DE FLAVIGNY. »

Lorsqu'il eut en quelque sorte exprimé goutte à goutte tout le sentiment contenu dans les lignes qui précèdent, Bénédict plia la lettre et la rendit à Raoul. L'impression qu'il avait ressentie était encore visible sur sa joue pâle et dans ses yeux humides. Il se détourna pour la cacher. Un moment après, se sentant plus calme il reporta son regard sur le jeune capitaine, espérant peut-être que celui-ci lui communiquerait la se-

conde lettre comme il lui avait communiqué la première. Mais Raoul venait de glisser les deux missives dans une poche de son uniforme.

— Vous vous doutez bien, mon colonel, dit-il, que ma cousine m'a écrit en même temps que ma mère. A mon grand regret, je ne puis vous mettre sous les yeux son gracieux style épistolaire, elle ne m'y autorise pas, même elle me l'interdit. Mais il ne faut pas lui en vouloir, car elle me parle comme toujours de vous en des termes capables de satisfaire l'amour-propre le plus exigeant : à plus forte raison le vôtre, qui se contente de si peu. Il y a d'ailleurs dans ce que Blanche me confie à moi personnellement certaines choses que je ne saurais révéler, fût-ce à mon meilleur ami. Plus d'une famille a son secret qu'il convient de garder sans partage. Sachez donc seulement que Mlle de Flavigny conserve pour vous une amitié enthousiaste, et que dans son cœur nul ne l'emporte sérieusement sur vous.

Ce ne fut pas sans un peu d'effort que Raoul articula ces derniers mots.

— En vérité, mon ami, vous me rendez bien heureux et bien fier, se hâta de répondre Bénédict. Mlle de Flavigny est la plus poétique apparition qu'ait eue ma jeunesse; plus d'une fois j'ai souhaité d'occuper une modeste place dans ses souvenirs. Jugez donc si je me féli-

cite d'apprendre que je suis après sa famille, après votre mère et vous, la personne qu'elle honore de ses plus généreux sentiments !

Raoul hochait la tête; une ombre de mélancolie se répandit sur son front. Sans ajouter un seul mot, il alla s'accouder dans l'embrasure d'une fenêtre ouverte sur la place San-Paolo, où bivouaquit son régiment. Là, le contenu de la lettre de sa cousine lui revint à l'esprit.

Cette lettre était ainsi conçue :

« Mon cher Raoul,

» J'ai un regret, presque un remords. Je me reproche d'avoir commis une grave imprudence, d'avoir cédé trop facilement à l'insistance de tes questions. Pourquoi, dans une lettre précédente, ai-je confirmé les soupçons que tu avais conçus ? Pourquoi ai-je livré le secret que, malgré la pénétration de ton esprit, tu n'avais fait qu'entrevoir ? Ah ! que ne puis-je ressaisir la révélation qui m'est échappée ! Oui, je crains que mon indiscretion n'ait troublé ton âme et peut-être indisposé ton cœur. Mais non, tu es juste et bon, et je m'alarme à tort. Ce que tu sais à présent, ce que je t'ai dit en toute vérité n'altérera en rien, n'est-ce pas, l'amour profondément respectueux que tu ressens pour la meilleure et la plus vertueuse des mères, l'affection sans réserve que tu témoignes au plus sincère, au plus dévoué des...

parez des biens nationaux. Voyons, que je visite tout cela.

Epouvanté, l'ouvrier devenu patron conduit Bonaparte partout, non sans trembler. En sortant, le consul lui dit :

— Vous avez bien mérité de la patrie... L'Etat vous donne ces domaines, que vous avez conquis par les saintes armes du travail.

L'ouvrier s'appelait Richard Lenoir.

Nous allons maintenant jeter un coup-d'œil rapide sur le passé de Ledru-Rollin, son passé d'homme public.

Son père était médecin ; son grand-père était un prestidigitateur-ventriologue très-connu, qui, sous le nom de Comus, répandit dans les provinces le « *Passes, muscade* », tour dans lequel il excellait, jusqu'au jour où il fut institué professeur de physique des enfants de France, sous Louis XV.

Ledru naquit le 2 février 1808 : son père dirigea ses études vers les carrières libérales, et le jeune Ledru se fit recevoir successivement docteur, puis licencié en droit, enfin avocat en 1830. C'est alors que, pour se distinguer d'un homonyme appartenant comme lui au barreau de Paris, M. Charles Ledru, il ajouta à son nom celui d'une aïeule maternelle et devint Ledru-Rollin.

LE CRIME DE VILLIERS.

SUICIDE DE LA FEMME DE L'ASSASSIN ET MORT DE SES DEUX ENFANTS.

Le crime de Villiers a eu pour première conséquence la plus imprévue et la plus douloureuse des catastrophes.

La femme de Rivière avait été vivement affectée de l'arrestation de son mari, et des scènes terribles qui avaient suivi cette arrestation, l'exhumation du cadavre de René, sa confrontation avec Rivière, le transfèrement de son mari dans la prison de Poitiers, l'indignation causée dans tout le pays par la nouvelle du crime, l'avait jetée dans le plus violent désespoir, et ce désespoir devait la conduire à une résolution fatale.

Avant-hier, entre 6 et 7 heures du soir, quelques personnes virent cette malheureuse femme se diriger vers un puits situé à environ 10 mètres de sa maison ; elle portait un sceau qu'elle paraissait aller emplir au puits ; à côté d'elle marchaient ses deux enfants, deux charmantes petites filles à la chevelure blonde et bouclée, aux joues fraîches et roses.

Quelques instants après, les voisins entendirent un cri partir du puits. Plusieurs personnes y coururent, et, se penchant au-dessus de la margelle, aperçurent avec effroi la femme Rivière qui se débattait au fond de l'eau. On descendit jusqu'à elle, et on la remonta à moitié asphyxiée et le corps horriblement fracturé. On lui demanda où étaient ses enfants ; elle fit comprendre par signes qu'ils étaient

dans le puits, d'où les deux pauvres petites filles furent aussitôt retirées ; mais l'asphyxie était complète, elles avaient cessé de vivre.

Le puits a 53 mètres de profondeur et plus de 8 mètres d'eau. Son diamètre est très-étroit. Les enfants, jetés d'abord par leur mère, ont dû aller immédiatement au fond, et se sont immédiatement noyés : la femme Rivière s'est précipitée après eux ; la faible largeur du puits a entravé sa chute et l'a empêchée de descendre jusqu'au fond ; mais les nombreuses et graves blessures qu'elle s'est faites en se heurtant à toutes les aspérités des parois laissent peu d'espoir de la sauver. On ne saurait s'imaginer quelle émotion ce sinistre épilogue du crime de Villiers a répandue dans le pays, et quelle compassion inspire le sort des deux jeunes et innocentes victimes.

La justice doit se transporter aujourd'hui sur les lieux.

Il paraît que Rivière, sur lequel pesaient de graves soupçons depuis la disparition de Sylvain René, s'est vendu lui-même de la manière suivante :

Il se trouvait au cabaret avec un habitant du pays, lequel lui dit, moitié riant, moitié sérieux, que tout le monde le désignait comme l'assassin du vieillard, et que s'il voulait lui en faire l'aveu, il lui donnerait volontiers un sac de baillarge.

— Apportez le sac, répondit Rivière.

Chantre alla chercher chez lui la baillarge promise et l'apporta au cabaret. Rivière lui confessa alors qu'il était l'auteur du crime, et s'empressa d'emporter le sac.

Une heure après, la justice était prévenue.

A l'indignation qu'a soulevée dans tout le pays le crime horrible de Rivière a succédé une tristesse morne qui se lit sur tous les visages.

Deux petits cercueils placés l'un à côté de l'autre reposent seuls dans l'atelier où travaillait Rivière, et à quelques pas de l'endroit où celui-ci a donné la mort à un vieillard inoffensif.

Un peu plus loin, dans un autre appartement, est couchée la mère des malheureux enfants ; son état est toujours alarmant. Elle ne prononce aucune parole. Ses yeux hagards se promènent parfois dans la chambre : la pauvre mère cherche peut-être en ce moment ses enfants ; parfois aussi elle semble revenir à la triste réalité des événements qui se sont accomplis ; alors elle paraît en proie au plus violent désespoir ; elle se frappe le front avec force, s'arrache les cheveux et pousse de longs gémissements qui navrent le cœur de tous les assistants.

La justice s'est transportée hier à Villiers. L'inculpé a été conduit dans cette localité sous bonne escorte. Son premier soin, en arrivant, a été de demander à manger ; on lui en a donné ; puis il s'est informé de l'état de santé

compliments bien affectueux à l'homme que j'estime et que j'honore le plus au monde après toi.

» BLANCHE DE FLAVIGNY. »

Chaque phrase, chaque mot de cette lettre venait de se reproduire avec exactitude dans la mémoire du jeune capitaine, et, bien qu'il se sentit vivement impressionné par les protestations dont le comblait sa cousine, il n'en resta pas moins convaincu que Blanche méritait plus d'abnégation que de franchise dans l'expression de ses sentiments pour lui. Sa modestie le dissuadait d'ajouter foi à l'entière sincérité de celle qui persistait à le choisir pour époux. Le voyant réfléchi, presque soucieux, Bénédicte s'approcha de lui, et lui demanda le motif de sa préoccupation. Raoul ne répondit pas, mais il fit remarquer à son colonel qu'une certaine agitation commençait à se répandre sur la place San-Paolo.

Un sergent entra brusquement dans la chambre : c'était le père Cazeaux.

— Ordre du général en chef, dit-il. Réunion des compagnies de grenadiers de chaque demi-brigade, et formation d'une seule colonne pour franchir le pont de Lodi. On l'attend, Bénédicte, et vous aussi, mon capitaine. Il paraît que ça va être rude et chaud. En avant !

(La suite au prochain numéro.)

de sa femme et de ses enfants : Tout va bien ! lui a-t-on répondu, et là s'est arrêtée la conversation sur ce sujet. — Rivière est parti de Villiers, sans avoir eu connaissance de l'affreux malheur arrivé à sa famille.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS de la Saumuroise.

Un bruit a été répandu parmi les membres de la Saumuroise, à savoir : que les frais funéraires se trouvaient élevés d'une somme de trente francs en sus du chiffre ordinaire, par suite de la nouvelle organisation du service des pompes funèbres.

Pour faire cesser l'inquiétude et l'émotion que ce bruit inexact a pu causer parmi les sociétaires, nous avons recours à la publicité, une correspondance individuelle n'étant pas possible.

Nous déclarons, en conséquence, qu'aucune proposition de cette nature n'a été adressée, ni au président, ni au bureau.

M. le curé de Saint-Pierre, au nom de la commission des fabriques, M. Garreau, en qualité d'entrepreneur des pompes funèbres, nous ont demandé communication des tarifs de la société ; elle a eu lieu ; nous leur avons exprimé le désir de les voir maintenus.

Nous nous empressons de reconnaître que, s'inspirant des sentiments de haute bienfaisance qui doivent présider à la direction des sociétés de secours mutuels, ces messieurs ont adhéré, dans les termes les plus sympathiques, au maintien de ces tarifs.

Ainsi, le convoi d'un sociétaire, tous frais compris, s'élève à 70 fr.

Le convoi de la femme d'un sociétaire 60 »

Ces frais sont acquittés par le trésorier de la société, sur la production du mémoire, en exécution du règlement.

Ce 24 janvier 1870.

Le président de la société,
PAUL RATOUIS.

Samedi dernier, une jeune femme de Neuillé, âgée de 25 ans, s'est jetée dans le puits de sa maison et s'y est noyée. Elle avait donné, à plusieurs reprises, des signes d'aliénation mentale.

Cette malheureuse laisse un petit enfant d'un mois.

Le conseil municipal de Poitiers, dans sa séance du 11 décembre 1869, a voté, en faveur du chemin de fer de Poitiers à Saumur, une subvention de 50,000 fr., payables par dixième, à partir de 1880, et sans intérêts.

Les journaux de Tours et d'Orléans nous apportent les détails suivants, sur le déraillement d'Orléans.

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Les dépêches de Paris pour Tours ont subi ce matin un retard de plusieurs heures, occasionné par le déraillement de deux trains de marchandises qui se sont rencontrés aux Aubrais, près Orléans. Ces deux trains marchaient lentement ; néanmoins le choc a été assez fort pour jeter les wagons hors des rails. Ces wagons, en assez grand nombre, se sont renversés à droite et à gauche de façon à couvrir deux lignes. La locomotive d'un des trains déraillés est tombée presque sous-dessus-dessous dans un contre-bas. Nous ignorons encore si quelqu'un des employés a été blessé ; aucun des voyageurs, nous assure-t-on, ne l'a été.

Il a fallu beaucoup de temps pour débayer la voie afin de livrer passage aux trains se dirigeant sur Tours ou marchant sur Paris. Aussi les dépêches, qui arrivent dans notre ville vers trois heures du matin, n'y sont-elles parvenues qu'à dix heures. »

AVIS ADMINISTRATIF.

CONTRIBUTIONS 1870.

Le Maire de la ville de Saumur prévient ses administrés, que les rôles des contributions de 1870, foncier, personnel-mobilier et portes et fenêtres, rendus exécutoires par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire du 11 janvier 1870, sont déposés chez M. le Percepteur pour y être mis en recouvrement, et que tout contribuable doit acquitter les sommes pour lesquelles il y est porté.

Les réclamations en décharge, remise, réduction, modération et dégrèvement, seront reçues à la Sous-Préfecture de Saumur, pendant trois mois, à partir de la présente publication.

Les personnes qui auront formé des réclamations, ne pourront, sous aucun prétexte, différer le paiement des termes échus ou à échoir pendant l'instruction des dites réclamations.

Hôtel de la Mairie de Saumur, le 19 janvier 1870.

Le Conseiller municipal délégué,

f. f^m de Maire de Saumur,

LECOY.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Liste électorale. — Révision pour 1870.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses administrés, qu'aux termes du décret réglementaire du 2 février 1852, l'administration municipale s'occupe, en ce moment, de la révision de la liste électorale.

En conséquence, le tableau de rectification sera affiché et déposé au secrétariat de la Mairie, ainsi que la liste électorale, pendant 20 jours, à partir du 15 janvier.

Pendant ce temps, c'est-à-dire du 15 janvier au 4 février, tout citoyen omis pourra réclamer son inscription, et tout électeur inscrit pourra réclamer la radiation de tout électeur indûment inscrit ou l'inscription de tout individu omis.

Le Maire rappelle que, passé le délai réglementaire (4 février), aucune inscription, autre que celles prononcées dans les délais légaux, soit par la commission municipale, soit par M. le juge-de-peace, ne pourra être faite sur la liste électorale, qui devra servir pour toutes les élections ultérieures jusqu'au 31 mars 1871. Il ne saurait donc trop insister auprès de ses administrés et notamment auprès de ceux qui n'auraient pas reçu de cartes aux dernières élections, pour les inviter à se présenter à la Mairie, afin de s'assurer s'ils sont portés sur la liste. Dans le cas contraire, ils ne pourraient s'en prendre qu'à leur négligence, pour leur défaut d'inscription.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 20 décembre 1869.

Le Conseiller municipal délégué,

f. f^m de Maire de Saumur,

LECOY.

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le Creuzot, 24 janvier. — Le personnel de tous les ateliers est aussi complet que les jours ordinaires.

Les troupes gardent un rôle uniquement protecteur de la liberté du travail.

La crise paraît complètement terminée.

On assure que les grévistes ont arrêté de ne pas reprendre le travail, mais de rester calmes. La portion rentrant actuellement est de 82 pour 100.

Le *Figaro* mentionne, sous toutes réserves, le bruit que deux témoins auraient déclaré que M. Ulric de Fonville, étant chez le pharmacien où le corps de Victor Noir fut transporté, s'écria : « Il a tué mon ami, mais il a reçu un fameux soufflet. »

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

La semaine dernière, l'Univers illustré a publié, entre autres gravures remarquables, les portraits des ministres du cabinet du 2 janvier et leur prestation de serment entre les mains de l'Empereur. Dans le numéro de cette semaine, on trouvera de nombreux dessins du plus vif intérêt sur le drame d'Auteuil. Les portraits de Victor Noir et du prince Pierre Bonaparte; la vue de l'habitation du prince à Auteuil; l'homicide; les funérailles de Victor Noir à Neuilly. Tous ces dessins réunissent le mérite de l'exécution à la plus complète exactitude. — Les personnes qui désirent posséder les nouvelles et magnifiques primes gratuites que l'Univers illustré offre à ses abonnés, feront bien de se hâter, car ces ouvrages de choix s'épuisent rapidement, et l'administration du journal se trouvera dans l'impossibilité d'en délivrer des exemplaires passé le 31 janvier courant, dernier délai.

Abonnements pour Paris et les départements : Un an, 20 fr. ; six mois, 10 fr. ; trois mois, 5 fr.

Administration : passage Colbert, 24.
M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

Santé à tous par la douce *Revalescière du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion, et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, moelle, cerveau et sang. 72 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (452)

mes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (452)

Marché de Saumur du 22 janvier.

| | | | |
|---------------------------------|-------------------|-----|----|
| Froment (l'h.) 77 k. 18 80 | Graine trèfle 50 | — | — |
| 2 ^e qualité 75 18 07 | — luzerne 50 | — | — |
| Seigle 75 12 | Foin (charr.) 780 | 95 | — |
| Orge 65 13 | Luzerne — 780 | 78 | — |
| Avoine 50 10 25 | Paille — 780 | 45 | — |
| Fèves 75 13 | Amandes 50 | — | — |
| Pois blancs 80 32 | — cassées 50 | — | — |
| — rouges 80 37 | Cire jaune 50 | 200 | — |
| Graine de lin 70 26 | Chanvre tillé | — | — |
| Colza 65 28 | (52 k. 500) 45 | 45 | 49 |
| Chenevis 50 19 | Chanvre broyé | — | — |
| Huile de noix 50 k. 65 | Blanc 48 | 48 | 50 |
| — chenevis 50 | Demi-couleur 45 | 45 | 47 |
| — de lin 50 | Brun 40 | 40 | 44 |

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

| | | |
|--------------------------------|-------------------------|-----------|
| Coteaux de Saumur, 1869. | 1 ^{re} qualité | 140 à 160 |
| Id. | 2 ^e id. | 100 à 120 |
| Ordin., env. de Saumur 1869. | 1 ^{re} id. | 50 à 60 |
| Id. | 2 ^e id. | 40 à 50 |
| Saint-Léger et environs 1869. | 1 ^{re} id. | 45 à 50 |
| Id. | 2 ^e id. | 40 à 45 |
| Le Puy-N.-D. et environs 1869. | 1 ^{re} id. | 40 à 45 |
| Id. | 2 ^e id. | 35 à 40 |
| La Vienne, 1869. | 1 ^{re} id. | 32 à 38 |
| Id. | 2 ^e id. | 28 à 32 |

ROUGES (2 hect. 20).

| | | |
|-------------------------|-------------------------|-----------|
| Souza et environs 1869. | 1 ^{re} qualité | 80 à 100 |
| Champigny, 1869. | 1 ^{re} qualité | 150 à 200 |
| Id. | 2 ^e id. | 100 à 120 |
| Varrains, 1869. | 1 ^{re} id. | 80 à 100 |
| Varrains, 1869. | 2 ^e id. | 60 à 80 |
| Bourgeil, 1869. | 1 ^{re} qualité | 110 à 125 |
| Id. | 2 ^e id. | 90 à 100 |
| Restigny 1869. | 1 ^{re} id. | 90 à 100 |
| Chinon, 1869. | 1 ^{re} id. | 75 à 90 |
| Id. | 2 ^e id. | 60 à 75 |

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

A VENDRE
UNE MAISON
Située à Saumur, rue du Champ-de-Foire.
Occupée actuellement par l'administration des Pompes funèbres.
Vaste cour, remise à huit voitures et écurie à quatre chevaux.
Entrée en jouissance au 1^{er} janvier 1870.
S'adresser à M. MONMOUSSEAU, propriétaire à Nantilly. (163)

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

REPLACEMENT MILITAIRE.
CLASSE DE 1869.

UNE BOURSE est ouverte en l'étude de M. LAUMONIER, pour les jeunes gens de la classe de 1869.

A VENDRE
BEAU FRAI DE CARPE
De l'année.
S'adresser à M. LEROY, aubergiste, quai Rabalais, à Chinon, ou à Saumur chez M. GUILLOU, place de l'Hôtel-de-Ville. (486)

A CÉDER
Pour cause de décès.

LE CAFÉ DES ARTS,
Situé à LA FLECHE.
A l'angle des rues Bertrand-Toutain et Grand Rue.
S'adresser à M^{me} veuve RAGUENEAU, tenant le café, et à M. RAGUENEAU, cultivateur à St-Lambert. (7)

BONS ET FORTS COTRETS

A VENDRE
Au prix de 64 fr. le cent, rendus à domicile.
S'adresser à M. POITOU-BERNARD, M^e de bois, à Saint-Florent. (549)

A CÉDER
DE SUITE.

LE CAFÉ DU GAGNE-PETIT,
Situé rue de la Visitation.
Bonne clientèle.

A VENDRE
MANGEOIRE ET RATELIER
ET ABREVOIR EN PIERRE
S'adresser à M. NORMAND, à la Croix-Verte. (32)
M. DENIEAU, notaire à Allonnes, demande un jeune homme désireux de commencer ses études notariales. (35)

Etude de M. PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

VENTE MOBILIÈRE
Après le décès de M. Tranchant, boulanger, à Doué, rue Foulon, en sa demeure.
Le dimanche 30 janvier 1870, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu.
On vendra : Batterie de cuisine, vaisselle, argenterie, linges, bois de lits, armoires, matelas, couvertures, pendules, livres, fusil de chasse, vins en bouteilles; Ustensiles de boulangerie, pétrin mécanique, voiture à bras; Billard avec ses accessoires.
On paiera comptant, plus cinq pour cent. (34)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine
UNE BOUTIQUE
CHAMBRE, CAVE ET GRENIER.
Située place Saint-Pierre.
S'adresser à M. BONNEAU, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 7. (29)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE PORTION

DE LA MAISON BERGE
A Saumur, place Saint-Pierre, occupée par M. Martin, ébéniste, et composée d'une boutique, de deux chambres, grenier, cave, etc.
S'adresser à M. CHEDEAU, avoué à Saumur. (4)
Cabinet de FRANÇOIS PERCHER, expert arpenteur à Saumur, en face de la Caisse d'Epargne.

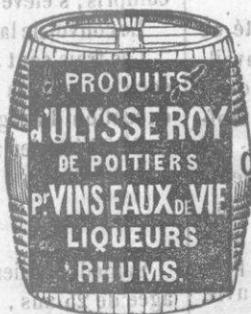
Les personnes qui peuvent avoir des réclamations à exercer tant contre la succession de Marie Doulard, en son vivant revendeuse, rue St-Nicolas, y décédée, veuve de Joseph Fourneau, que contre la succession de ce dernier, sont invitées à présenter leurs notes et mémoires, dans le plus bref délai, au cabinet dudit expert, sus-nommé, mandataire des héritiers.

PATÉS D'ALOUETTES.
M. GUINEAudeau, maître d'hôtel à Doué-la-Fontaine, à l'honneur de prévenir le public qu'il tient à sa disposition des pâtés d'alouettes aux foies gras truffés, depuis 5 fr. jusqu'à 20 fr.
Dépôt à Saumur, chez M^{me} veuve ROBIN, place de l'Hôtel-de-Ville. (15)

L'UNION DES ACTIONNAIRES
Le prix des abonnements pris pour un an au JOURNAL FINANCIER L'UNION DES ACTIONNAIRES (18, Chaussée-d'Antin, transféré actuellement, place Vendôme, 10), paraissant deux fois par semaine, les mardi et vendredi, est réduit à 5 FRANCS, sans distinction, pour Paris et les Départements. (432)

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

AUX ASTHMATIQUES M. Aubrée, médecin, pharmacien à Burie (Charente-Inf.), a obtenu par sa précieuse découverte, plus de 1.500 guérisons. Il en adressera, franco, la preuve aux personnes qui lui en feront la demande. Prix du traitement, 50 francs.
RÉTENTION D'URINE, douleurs néphrétiques, prompt guérison, traitement spécial de M. Aubrée. Prix, 15 francs. (22)



GLUTEN-VERON
Potage breveté
ROY & BERGER
de Poitiers.

PAPIER WLINSI
Vingt années de succès attestent l'efficacité de ce puissant dérivatif, recommandé par les premiers médecins, pour la guérison rapide des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Rhumatismes, Douleurs. Une, ou deux applications suffisent, et ne causent qu'une simple démangeaison. 1 fr. 50 la boîte de 10 feuilles, dans toutes les Pharmacies.

PLUS DE HERNIES
Guérison Radicale
Plus de Bandages ni Pessaires
Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)
Ecrire franco à M. Mignat-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et success^r, seul et unique élève de P^{re} Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

FABRIQUE D'ARTICLES DE CAVES.
J.-C. BIGNON,
Rue Saint-Jean, ancien Café Véron, à Saumur.

On trouve dans cette maison tout ce qui sert à coller les vins, à les soutirer, à les mettre en bouteilles, etc. (443)

LA SEMAINE RELIGIEUSE
DU DIOCÈSE D'ANGERS.
REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE
PARAISANT TOUS LES SAMEDIS.
Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Un an, 5 fr. | Six mois, 2 fr. 75 c.
On reçoit les timbres-poste en paiement.
On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

BOURSE DE PARIS.

| RENTES ET ACTIONS | BOURSE DU 22 JANVIER. | | | BOURSE DU 24 JANVIER. | | |
|------------------------------------|-----------------------|---------|---------|-----------------------|---------|---------|
| | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
| 3 pour cent 1862. au comptant. | 73 80 | 35 | — | 73 40 | — | 40 |
| 4 1/2 pour cent 1862. | 103 20 | 10 | — | 103 50 | 30 | — |
| Obligations du Trésor. | 487 50 | 2 50 | — | 486 25 | — | 1 25 |
| Ville de Paris 1869. | 360 25 | 50 | — | 363 | 3 | — |
| Banque de France. | 2030 | 15 | — | 2028 75 | — | 1 25 |
| Crédit Foncier (estamp.). | 1760 | — | — | 1765 | 5 | — |
| Crédit Foncier colonial. | 410 | — | — | — | — | — |
| Crédit Agricole. | 625 | 2 50 | — | 625 | — | — |
| Crédit industriel. | 630 | — | — | 647 50 | — | 2 50 |
| Crédit Mobilier (estamp.). | 210 | — | — | 210 | — | — |
| Comptoir d'esc. de Paris. | 717 50 | 1 25 | — | 717 50 | — | — |
| Orléans (estampillé). | 975 | 2 50 | — | 977 50 | 2 50 | — |
| Nord (actions anciennes). | 1125 | — | — | 1128 75 | 3 75 | — |
| Est. | 596 35 | 2 50 | — | 595 | — | 1 25 |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 986 25 | 1 25 | — | 990 | 3 75 | — |
| Midi. | 633 75 | 1 25 | — | 630 | 6 25 | — |
| Ouest. | 606 25 | 1 25 | — | 610 | 3 75 | — |
| Charentes. | 400 | 1 25 | — | 490 | — | — |
| Vendée. | — | — | — | — | — | — |
| C ^{ie} Parisienne du Gaz. | 1670 | 10 | — | 1668 50 | — | 7 50 |
| Canal de Suez. | 341 25 | 3 75 | — | 337 50 | — | 3 75 |
| Transatlantique. | 200 | — | — | 200 | — | — |
| Cable transatlantique. | 437 50 | 7 50 | — | 460 | 2 50 | — |
| Compagnie immobilière. | 100 | 11 | — | 103 75 | 3 75 | — |
| Emprunt italien 5 0/0. | 55 10 | 10 | — | 54 90 | — | 20 |
| Autrichiens. | 796 | 11 25 | — | 780 | — | 10 |
| Sud-Autrich.-Lombards. | 507 50 | — | — | 505 | — | 2 50 |
| Victor-Emmanuel. | 54 | — | — | 55 50 | 1 50 | — |
| Crédit Mobilier Espagnol. | 428 75 | 1 25 | — | 425 | — | 3 75 |
| Est-Hongrois. | 365 | — | — | 295 | — | 10 |
| Foncier autrichien. | 925 | 10 | — | 920 | — | 5 |

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

| | | | | | | |
|--------------------------|--------|---|---|--------|---|---|
| Nord. | 346 | — | — | 345 50 | — | — |
| Orléans. | 339 | — | — | 338 50 | — | — |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 333 75 | — | — | 333 75 | — | — |
| Ouest. | 333 50 | — | — | 334 | — | — |
| Midi. | 333 50 | — | — | 334 | — | — |
| Est. | 338 | — | — | 336 50 | — | — |

Saumur. P. GODET, imprimeur.